

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juillet 2014

SIMPLIFICATION DE LA VIE DES ENTREPRISES - (N° 2145)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 47

présenté par
M. Collard

ARTICLE 25

Supprimer l'alinéa 17.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa ne contient qu'une validation législative, qui est totalement extérieure à l'objet du présent projet de loi.

Par ailleurs, elle devrait trouver place dans une loi de finances dans la mesure où elle entraînera une modification des recettes des administrations publiques.